

Ruhengeri, le 14/7/58
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

(1) N° C/I768/ Fin.I6/04/03

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Retrait à
la C.E.



A Monsieur le Directeur de la Caisse
d' Epargne du Ruanda- Urundi,

à

USUMBUA

Monsieur le Directeur,

^{qui} J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les personnes ci-dessous désirent le retrait des sommes versées à la Caisse d' Epargne:

MUTUNZI	Série 247.000	N° 15.068
MUPIKA	" "	N° 6.083
MBONYINTWANE	" "	N° 6.059

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE COMPTABLE TERRITORIAL,
DEVISSCHEP, A.

Heer Levensker,

Volgende van mijn
werkmannen vragen geel-
tering van de spaarkas:

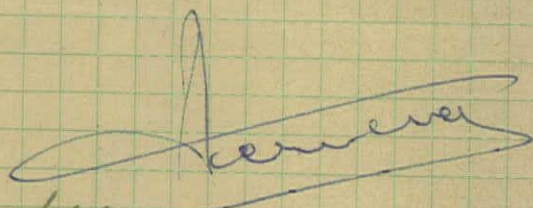
MUTUNZI N° 15.068 - alles.

MUPIKA N° 6.083 - alles. (binnen)

MBONYINTWARE N° 6059 - alles. (binnen)
(dof).

Zoudt ge daar kunnen voor
zorgen a.u.b.

Beste dank.



N° d 1768/4 in 16/04/03

Mlongi intwali
livret d'épargne n° 6059
Série 247.000

Muramba, le

Monsieur le Directeur de la Caisse d'Épargne
Succursale du Ruanda-Urundi à
USUMBURA.

^{avis}
^{favorable} Sous couvert de Monsieur le Médecin de Lecteur
D. E. YOURASSOWSKY. de et à RUTHERGRI.

Sous couvert de Monsieur le Comptable C.A.C.
de et à RUTHERGRI.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire
savoir que j'ai besoin de deux mille francs
pour doter. En effet ma femme ne l'était
pas jusqu'à présent, à cause précisément du
manque d'argent.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur,
avec mes remerciements pour la réponse favorable,
l'assurance de ma considération très distinguée.

Mlongi intwali

CAISSE D'ÉPARGNE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

SUCCURSALE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA

Le soussigné Marcel FIEVEZ, Directeur de la Succursale
du Ruanda-Urundi de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du
Ruanda-Urundi, certifie par la présente que le . . . 21 . février . 1953.-
a été ouvert au nom de MBO NYINTWARI
en service de C.A.C. Ruhengeri
un livret d'épargne n°. 6059 . . série . . 242.000 en exécution
des instructions du Gouverneur du Ruanda-Urundi n° 21/3/5432/1626
et 21/3/6122/1942 des 22 août et 24 septembre 1952.-

Les avoirs inscrits à ce livret d'épargne pourront être
retirés moyennant autorisation de l'employeur.

Usumbura, le . . 21 . février . . 19 53.-

Pr. Le Directeur de la Succursale
au Ruanda-Urundi,



RUANDA-URUNDI GEBIED

PRESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE PUHENGERRI.(1) N° C / I761/ Fin 16/04/03.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :Objet :
Voorwerp :Retrait à la
Caisse d' Epargne.A Monsieur le Directeur de la
Caisse d' Epargne,

à

U S U M B U R A .-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les personnes ci-dessous désirent le retrait de l'argent versé à la Caisse d' Epargne:

Nsinga Série	247.000	-	N° 9847
Nemeye	"	-	N° 12567
Ngegera	"	-	N° 10576
Ntibabaza	"	-	N° 12167

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE COMPTABLE TERRITORIAL,
DEVISSCHEF, A.